

FINANCES

Approbation du compte de gestion 2025 - Budget Annexe de l'EHPD les Fontanettes (50300)

1 DOCUMENT - Publié le 05 mars 2026

CIA S
Communauté d'Agglomération

Conseil d'Administration
Séance du 5 mars 2026 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1000 Boulevard Lacus 13190 Aix-les-Bains

NOM ET PRÉNOM	Adresse (S)	Statut (S)	Présent (S)
1. Mère CLAUDE			
2. Mère CLAUDE			
3. Mère CLAUDE			
4. Mère CLAUDE			
5. Mère CLAUDE			
6. Mère CLAUDE			
7. Mère CLAUDE			
8. Mère CLAUDE			
9. Mère CLAUDE			
10. Mère CLAUDE			
11. Mère CLAUDE			
12. Mère CLAUDE			
13. Mère CLAUDE			
14. Mère CLAUDE			
15. Mère CLAUDE			
16. Mère CLAUDE			
17. Mère CLAUDE			
18. Mère CLAUDE			
19. Mère CLAUDE			
20. Mère CLAUDE			
21. Mère CLAUDE			
22. Mère CLAUDE			
23. Mère CLAUDE			
24. Mère CLAUDE			
25. Mère CLAUDE			
26. Mère CLAUDE			
27. Mère CLAUDE			
28. Mère CLAUDE			
29. Mère CLAUDE			
30. Mère CLAUDE			
31. Mère CLAUDE			
32. Mère CLAUDE			
33. Mère CLAUDE			
34. Mère CLAUDE			
35. Mère CLAUDE			
36. Mère CLAUDE			
37. Mère CLAUDE			
38. Mère CLAUDE			
39. Mère CLAUDE			
40. Mère CLAUDE			
41. Mère CLAUDE			
42. Mère CLAUDE			
43. Mère CLAUDE			
44. Mère CLAUDE			
45. Mère CLAUDE			
46. Mère CLAUDE			
47. Mère CLAUDE			
48. Mère CLAUDE			
49. Mère CLAUDE			
50. Mère CLAUDE			

Président du conseil :
Mère CLAUDE
Mère CLAUDE
Mère CLAUDE
Mère CLAUDE
Mère CLAUDE

Directeur de l'Établissement :
Mère CLAUDE
Mère CLAUDE
Mère CLAUDE
Mère CLAUDE
Mère CLAUDE

Le présent compte de gestion est approuvé par le conseil d'administration de Grand Lac le 5 mars 2026.

M. Mère CLAUDE
Président du conseil

M. Mère CLAUDE
Directeur de l'établissement

La présente délibération peut être consultée en ligne sur le site internet de Grand Lac : www.grand-lac.fr



2026-03-05_DELIB9.PDF

📄 TÉLÉCHARGER | (PDF, 17,4 MO)

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.